

**ASSEMBLÉE NATIONALE**7 décembre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CF202

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

-----

**ARTICLE 4 TER**

I. – Rétablir l’alinéa 2 dans la rédaction suivante :

« 1° Au 2° de l’article 44 sexies-0 A, le mot : « onze » est remplacé par le mot : « huit » ; ».

II. – Supprimer l’alinéa 3.

III. – Rédiger ainsi l’alinéa 4 :

« 2° À la première phrase du premier alinéa du I de l’article 1383 D, l’année : « 2022 » est remplacée par l’année : « 2025 » ; ».

IV. – Supprimer les alinéas 7 à 10.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rétablir l’article 4 *ter* tel qu’adopté par l’Assemblée nationale en première lecture.